

## 〈 Règlement 〉

Jean et Irène Ransy ayant laissé leur œuvre et leurs avoirs à la Province de Hainaut, en souhaitant l'attribution d'un prix de peinture figurative, il est institué par décision testamentaire un concours biennal dénommé Prix Jean & Irène Ransy—

Prix de peinture figurative dont l'organisation est confiée au Secteur des Arts plastiques de la Province de Hainaut.

Le prix est ouvert aux artistes né•e•s en Belgique ou y étant domicilié•e•s depuis trois ans au moins, pratiquant la peinture de caractère figuratif, âgé•e•s de

45 ans maximum au 31 décembre 2022. La valeur de ce prix est de 5.000 €, non sécable.

## 〈 Inscription 〉

La demande d'inscription devra parvenir au secrétariat du prix, pour le 21 novembre 2022 au plus tard :

Secteur des Arts plastiques - Province de Hainaut

19 Place de la Hestre, 7170 La Hestre

T / +32 (0) 64 237 546

E / [artsplastiques.hainaut@gmail.com](mailto:artsplastiques.hainaut@gmail.com)

Elle comportera une lettre accompagnée des documents suivants:

- × un curriculum vitae;
- × une photocopie de votre carte d'identité (ou un certificat de domiciliation);
- × un dossier de visuels illustrant votre travail;
- × des copies d'articles de presse (facultatif) ou d'autres documents susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du•de la concurrent•e.

## 〈 Sélection 〉

Les dossiers seront appréciés par un jury de présélection. Seul•e•s les artistes retenu•e•s seront invité•e•s à participer à l'exposition des candidats au Prix Jean & Irène Ransy

—Prix de peinture figurative. Tout•e candidat•e qui présente comme sien le travail d'autrui est exclu•e du concours auquel il s'est inscrit.

La proclamation des résultats aura lieu lors du vernissage de l'exposition des candidats au Prix Jean & Irène Ransy—Prix de peinture figurative.

Le fait de concourir implique l'adhésion au présent règlement et donc aux décisions prises par le jury dont l'avis est sans appel.

Ce prix biennal a été décerné pour la 1ère fois en 2001.

VOUS ÊTES PEINTRE FIGURATIF•VE

ÂGÉ•E DE 45 ANS MAXIMUM,

NÉ•E OU RÉSIDANT EN BELGIQUE DEPUIS AU MOINS 3 ANS?

LE SECTEUR DES ARTS PLASTIQUES DE LA PROVINCE DE HAINAUT LANCE L'ÉDITION 2023 DU PRIX JEAN & IRÈNE RANSY.

Jean Ransy (Baulers, 1910 — Jumet, 1991) est un artiste belge qui proposa une peinture onirique empreinte des techniques picturales classiques

PRIX DE PEINTURE FIGURATIVE

Ce concours a pour vocation de mettre en évidence la pratique de la peinture figurative comme moyen d'expression de l'art actuel en offrant aux plasticien•ne•s l'espace et les moyens de présenter leur travail au public

à l'occasion d'une exposition collective. Le•la lauréat•e recevra une somme de 5.000€ destinée à l'aider dans son projet artistique. Un jury d'experts établira une présélection sur base des dossiers reçus et le•la lauréat•e

sera proclamé•e lors du vernissage de l'exposition en mars 2023.

Il suffit de nous adresser votre dossier papier ou numérique pour le 21 novembre 2022. Il devra contenir des visuels illustrant votre démarche, un court cv, une copie de votre carte d'identité (ou un certificat de domiciliation), un texte de présentation, des articles de presse (facultatif).

En espérant découvrir votre travail à cette occasion.

Pour toutes informations concernant le règlement, prenez contact avec le Secteur des Arts plastiques:

Secteur des Arts plastiques

Province de Hainaut

19 Place de la Hestre, 7170 la Louvière

T / +32 (0) 64 237 546

E / [artsplastiques.hainaut@gmail.com](mailto:artsplastiques.hainaut@gmail.com)

F / Secteur des Arts plastiques - Province de Hainaut

I / [artsplastiques.hainaut](http://artsplastiques.hainaut)